

**ARRÊTE MUNICIPAL N° 4/2020  
RESTRICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION  
ET D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT**



Le Maire de la Commune d'ATTICHES,  
Vu le Code Général des Collectivités Locales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière et à la signalisation temporaire des routes,  
Vu la demande présentée par la Société RAMERY située 1B Rue du Grand Logis 59840 LOMPRET  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires concernant la circulation et prévenir les accidents,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : Du 27 Janvier 2020 au 3 Février 2020**, en raison de borduration, assainissement, enrobés, espaces verts, la circulation sera restreinte et le stationnement interdit dans la Rue J-B COLLETTE au niveau du numéro 60.

**ARTICLE 2 :** L'entreprise chargée de l'exécution des travaux assurera sous sa pleine et entière responsabilité, l'installation et le maintien de la signalisation et de la pré signalisation de chantier, pendant toute la durée des travaux.

**ARTICLE 3 :** la fourniture et la pose des panneaux de signalisation sont placées sous l'entière responsabilité des organisateurs.

**Article 4 :** Pendant la durée de ces travaux, l'organisation de la circulation sur la voie devra être respectée de la façon suivante :

- circulation alternée par feux tricolores.
- vitesse limitée à 30 km/heure
- défense de stationner, de s'arrêter et dépassement interdit au droit du chantier

**ARTICLE 5 :** Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour ampliation :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PHALEMPIN (59)
- aux Agents de la Surveillance de la Voie Publique de la commune d'ATTICHES (59)
- au Conseil Régional Hauts-de-France – service circulation à LILLE (59)
- Responsable Voirie Départementale : Unité Territoriale – RD 643 - BP. 6 à CANTIN (59))
- au Directeur de la Sté ESTERRA 1<sup>ère</sup> Avenue Port de Santes à SANTES (59)
- au Directeur de la Société RAMERY à LOMPRET (59)

Fait à ATTICHES, le 16 janvier 2020

L'Adjointe aux Travaux

Mme Isabelle LAMPS

